

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	Gîte d'étape : périodes d'ouverture et tarifs 2015.
----------------	--

N° 2014 / 10 / 13

Le gîte municipal d'étape de la Groulaie a ouvert ses portes en 2009 au vu de tarifs fixés par une délibération du 22 Janvier 2009.

Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *confirme les périodes d'ouverture ci-après :*

Du dernier week-end de Mars à la fin des vacances de la Toussaint ainsi que durant les congés de Février (Zones A, B et C). En dehors de cette période, il peut être envisagé une ouverture pour un groupe de passage : toute demande sera au préalable étudiée par la Mairie.

- *approuve les tarifs du gîte comme suit :*

- *Individuels :*

- **14,00 €** la nuitée

- *Pas de réduction pour 2 nuits*

- *Location de la paire de drap : 2,60 €*

- *Location des lave-linge et sèche-linge : 3,60 € la lessive*

.../...

- Groupes (uniquement l'hiver) :
 - *Hiver (du 01/10 au 15/05) : 145 € la nuitée*
 - *Réservation du gîte complet*

Une remise de 50 % sera appliquée pour tout séjour adapté et encadré par une structure agréée et formalisée par une convention municipale.

Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2015.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-13-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014